AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0637
FR0010112524-FS0254

9 mars 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEXITY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 mars 2016, la société par actions simplifiée CE Holding Promotion[1] (50 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 mars 2016, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société NEXITY et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions NEXITY hors marché dans le cadre d'un placement privé d'« *accelerated book building* ».

[1] Contrôlée par BPCE.